

Organisme formateur enregistré
sous le n° **24 45 02776 45**
auprès du Préfet de la région Centre



CENTRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à retourner à la Maison de l'Architecture du Centre – 44/46 Quai Saint Laurent 45000 ORLEANS - tel 02 38 54 09 99)

FORMATION « Accessibilité centres historique »

Architectes libéraux **160 euros net de TVA**
Collaborateurs, salariés **200 euros net de TVA (rembourser intégralement par OPCAPL)**
Nouveaux inscrits en mode libéral de 2010 à 2011 : **90 euros (70 euros pris en charge par le CROA Centre)**

Je souhaite m'inscrire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

tel : télécopie :

e.mail

à la formation qui aura lieu dans les locaux de l'Ordre des Architectes

31 MAI 2012
de 9 h à 17 h 30

Je joins un chèque de

**Bulletin d'inscription et chèque libellé à l'ordre de la Maison de l'Architecture du Centre
à adresser à la Maison de l'Architecture 44-46 Quai Saint Laurent 45000 ORLEANS**
en confirmation de mon inscription.

date,

signature,

Conditions générales

1 - Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner, les documents de synthèse

2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription.
Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée.

L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant après la formation, sous condition de l'émargement de la feuille de présence.

3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit. Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 21 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif. Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.